

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>N°2020/MARS/029</b>	<b>OBJET :</b>  DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
<b>Date du conseil municipal</b> 02/03/2020	
<b>Date de la convocation</b> 24/02/2020	
<b>Date de l'affichage</b> 09/03/2020	

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 24 février 2020.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Danièle BOUDET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Claude GODART
- Virginie SALITRA représentée par Anne-Marie OLAS
- Michel VEUX représenté par Roger CIPRÈS
- Stéphanie SCHUT représentée par Angélique RAPPAILLES

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

VU l'article 107 de la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

VU le rapport d'orientation budgétaire du budget principal de la ville,

CONSIDERANT qu'il convient de débattre des orientations budgétaires au Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE Unique :**

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 et du rapport ci-annexé pour le budget principal de la ville.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 3 mars 2020

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20200305-2020-MARS-029-  
DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020